



Téléviseur traitement d'une panne par le constructeur

Par **polope**, le **06/08/2016** à **16:35**

Bonjour marque de politesse [smile4]rnen 2015, j'ai contacté le siège français de cette entreprise japonaise par lettre avec ar pour le traitement incompréhensible d'une panne sur un appareil de 2 ans . rnrnAucune réponse ne m'est parvenue... à ce jour (août 2016), rnje constate que cette marque n'est plus conseillée alors qu'elle était réputée la meilleure ces dernières années. est ce aussi le service après vente qui est sanctionnérn**MERCI** [smile4]

Par **morobar**, le **07/08/2016** à **08:41**

Bjr,rnLe principe est de contacter le vendeur de l'appareil plutôt que le fabricant qui ne vous connaît pas.

Par **polope**, le **08/08/2016** à **11:31**

Bien sûr que j'ai déjà contacté le vendeur ... qui ne s'occupe pas de l'après vente...en l'occurrence c'est la réputation du constructeur qui est en cause..

Par **morobar**, le **08/08/2016** à **12:20**

En l'occurrence c'est le vendeur qui est en cause.
Ses rapports avec le constructeur doivent vous passer par dessus la tête.
Vous devez donc agir à l'encontre du vendeur, qui dispose ou non (mais ce n'est pas votre souci/affaire) d'un recours à l'endroit de son fournisseur.